



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 27 JUIN 2018

DÉLIBÉRATION N° 2018-58

FINANCES

3 - Adoption de la décision modificative n° 1 relative au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept juin à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES.

Date de la convocation : le 22 mars 2018,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Catherine ROY - Déléguée suppléante de la Commune de MONTSOULT

Présents : 37

CARPF :

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU (Commune de GOUSSAINVILLE), Robert DESACHY (Commune de LE MESNIL-AUBRY), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Chantal TESSON et Gérard SANTE-BEUVE (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES), Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Alain GOLETTA (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

C3PF :

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Jean-Claude BARRUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Geneviève BENARD-RAISIN et Catherine ROY (Commune de MONTSOULT)

CAPV :

Claude ROUYER (Commune d'ATTAINVILLE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Jean-Pierre DAUX (Commune de MONTMORENCY), James DEBAISIEUX et Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Roger GAGNE (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 3

CARPF :

Jean-Noël BELLIER (Commune d'ÉCOUEN) a donné pouvoir à Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES)
Léon ÉDART (Commune de VILLIERS-LE-BEL) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

CAPV :

Christian ISARD (Commune de MONTMORENCY) a donné pouvoir à Jean-Pierre DAUX (Commune de MONTMORENCY)

Présents sans droit de vote : 3

CARPF :

Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY)
Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de SAINT-WITZ)

CAPV :

Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE)

FINANCES

3 - Adoption de la décision modificative n° 1 relative au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI

EXPOSÉ DES MOTIFS

La décision modificative sur le budget principal relatif aux compétences assainissement-eaux pluviales et GÉMAPI intervient pour réajuster au mieux la réalité budgétaire du SIAH et faire face à certaines dépenses à venir. Elle permet également de procéder à la réaffectation des crédits sur des postes qui étaient insuffisamment fournis dans le budget au regard de l'exécution budgétaire.

Le tableau ci-après retrace les modifications budgétaires proposées :

Fonctionnement								
Chap.	Libellé du chapitre	Article	Libellé de l'article	Opération (pour info)	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Obs.
011	Charges à car. général	6132	Location immo.		8 730 €	+ 34 000 €		Location de modulaires
023	Virement à la section d'investissement				11 866 755 €	- 34 000 €		Equilibre section fonctionnement
Total section de fonctionnement						0 €	0 €	

Investissement								
Chap.	Libellé du chapitre	Article	Libellé de l'article	Opération (pour info)	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Obs.
458239	Opé. sous mandat	458239	Opé. sous mandat	EPA - OP 14LOUV490 GRPMT CDE	0 €		+ 393 000 €	Ajustement de crédits
041	Opé. d'ordre à intérieur de section	458139	Opé. sous mandat	EPA - OP 14LOUV490 GRPMT CDE	0 €	+ 393 000 €		Ajustement de l'inventaire
041	Opé. d'ordre à intérieur de section	21538	Opé. sous mandat	EPA - OP 14LOUV490 GRPMT CDE	0 €		+ 393 000 €	Ajustement de l'inventaire
021	Virement venant de la section de fonctionnement				11 866 755 €		- 34 000 €	Même montant qu'en fonct.
23	Immo. en cours	2318	Autres immo. corpo.		10 367 778,66 €	+ 359 000 €		Equilibre de la section d'invest.
Total section d'investissement						+ 752 000 €	+ 752 000 €	
Total général DM n° 1						+ 752 000 €	+ 752 000 €	

FINANCES

3 - Adoption de la décision modificative n° 1 relative au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la nomenclature comptable M. 14,

Vu la délibération du 28 mars 2018 portant approbation du budget principal relatif aux compétences assainissement-eaux pluviales et GÉMAPI de l'année 2018,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

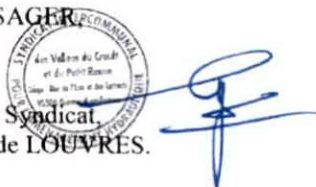
1- **Approuve** la décision modificative n° 1 du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, équilibrée, présentée ci-dessus,

2- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette décision modificative n° 1.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 27 juin 2018

Guy MESSAGER

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 10 juillet 2018
Affichée le : 12 juillet 2018
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20180627-2018-58-AI
Date de télétransmission : 10/07/2018
Date de réception préfecture : 10/07/2018